

La politique du sexuel

Lorsqu'il s'agit de l'islam, Il y a amalgame. On pense au spirituel, au soufisme...dans l'oubli ou le déni des profondeurs effrayantes. Je repense à cette phrase de Nietzsche : « il n'y a pas de belle surface sans profondeur effrayante ». Ces profondeurs qui reviennent, de manière symptomatique comme un retour du clivé, hanter l'actualité aujourd'hui et saccager l'oeuvre de civilisation et de culture dans certains pays. En effet, l'appel incessant à un passé idéalisé fait l'économie de la violence comme socle de la Fondation islamique. Les citations répétées de livre en livre relatent un temps fantasmatiquement paradisiaque, un vécu empreint de nostalgie pour la grandeur du passé. Or, l'actualité bouleversante nous invite à une transformation de « l'histoire légende en histoire travail »¹. Ceci nécessite que l'on accepte de « vivre dans sa chair le gouffre sur lequel risque d'ouvrir une telle opération».

Arrêtons-nous un instant sur la littérature hagiographique. Que nous dit-elle ? (On commence l'histoire-travail)

Sawda :

La seconde épouse après Khadija². Pour avoir pleuré la perte des siens lors de la bataille Badre, le prophète voulut la répudier. Elle dit : « Garde-moi ô Messager de Dieu et je fais don de ma nuit à Aïsha. Je sais qu'elle est ta préférée».

Hafsa fille d'Omar épouse après Aïsha :

Un jour, elle rentra chez elle plus tôt que prévu et découvrit dans sa chambre Mohammad et Maria enlacés. Elle s'écria : "En mon jour, dans ma chambre et sur mon

1 M. de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Gallimard, col. Folio, 1975, p. 340.

2 Je ne parlerai pas ici de Khadija, mais renvoie le lecteur à *Figures du féminin en islam*, PUF, 2012.

lit ?" Le prophète jura qu'il renoncerait à Maria. Mais L'Ange Gabriel le réprimanda : « Ô prophète ! Pourquoi t'interdis-tu ce que Dieu a rendu licite ? » Mohammad demanda à Hafsa de taire l'évènement. Mais celle-ci en fit part à Aïsha. Gabriel dit : « Lorsque le prophète confia un secret à l'une de ses épouses et qu'elle le communiqua à sa compagne ... »³. Les historiens écrivent que Gabriel protégea son prophète contre la trahison de ses épouses :

« Si vous vous soutenez mutuellement
contre le prophète,
sachez que Dieu est son Maître (...)
S'il vous répudie,
son Seigneur lui donnera en échange
des épouses meilleures que vous,
soumises à Dieu,
croyantes, pieuses, repentantes »⁴.

Omar, le père de Hafsa, dira : « Si le Messager de Dieu m'avait demandé de trancher la tête de Hafsa, je l'aurais fait sur le champ ». Et Abou Bakr, le père d'Aïsha se lamenta : « C'est la fin de l'islam ».

Oum Salama interrogea le prophète sur l'inégalité des sexes devant l'héritage. Pourquoi le Coran attribue-t-il deux parts au garçon lorsque la fille n'en a qu'une seule. « Parce que les hommes participent à la guerre », répondit Mohammad. Elle exprima alors le souhait d'avoir des droits similaires à leurs homologues masculins :

« Nous souhaitons livrer bataille comme les hommes ! » dit-elle.

Mais l'Ange Gabriel délégitime les prémisses d'une émancipation et l'investissement des femmes de l'espace public. Il dira :

« Les hommes ont autorité sur les femmes
en vertu de la préférence que Dieu leur a accordé sur elles »⁵.

Zānab bint jahsh, la 5ème femme, 6ème épousée après Khadija, dont l'histoire sera accompagnée par le verset sur le voile et le statut de l'adoption en islam. Je m'arrête un

3 *Coran* 66:1-5

4 *Coran* 66:1-5

5 *Coran* 4:34

peu sur son histoire. Mohammad avait un fils adoptif qui choisit le père spirituel arrachant la filiation aux lois de la consanguinité et de la biologie. Devant ce choix, Mohammad proclama devant la communauté: «Soyez témoins que Zaïd est mon fils. J'hérite de lui et il hérite de moi. »

Mohammad choisit Zaïna pour son fils adoptif. Mais cette dernière exprima sa réticence. Et Gabriel de la réprimander par ce verset :

« Lorsque Dieu et son prophète ont pris une décision, il ne convient ni à un croyant ni à une croyante de maintenir son choix sur cette affaire »⁶.

Elle se plia à l'injonction divine. Mais l'histoire se poursuit ainsi : Un jour, Mohammad entra dans la maison de son fils adoptif qui était absent. Son regard tomba sur Zaïna. Le prophète fut foudroyé par cette beauté surnaturelle qu'il ne connaissait pas. Il recula en disant : « Seule Dieu détient la puissance ».

Comment épouser la femme de son fils adoptif ? Ne se nommait-il pas Zaïd ibn (fils de) Mohammad ? Comment lui ravir sa femme alors qu'il a été parmi les premiers à croire en lui ? Peut-il, lui le prophète, se défaire d'une parole donnée ? Et comment se défaire d'une parole donnée lorsqu'on est le Messager de la parole divine sans se délégitimer et sans discréditer la parole ?

En guise de réponse, Gabriel intervint :

« tu cachais en toi-même, par craintes des hommes, ce que Dieu allait rendre public ; mais Dieu est plus redoutable qu'eux »⁷.

Ce verset fut révélé à Mohammad alors qu'il se trouvait dans la chambre d'Aïcha.

Lorsque, incrédule, elle questionna : « Peux-tu prendre la femme de ton fils ? » Gabriel fit cette réponse :

« Quand Zaïd eut cessé tout commerce avec son épouse, Nous te l'avons donnée pour femme (...)

6 *Coran* 33:36

7 *Coran* 33:37

Il n'y a pas de faute à reprocher au prophète
au sujet de ce que Dieu lui a imposé »⁸.

Et lorsqu'elle (Aïsha) dit que son époux n'avait pas le droit de dépasser le nombre
autorisé pour les musulmans, l'Ange réapparut :

« Vous, les femmes du prophète ! Celle d'entre vous

qui se rendra coupable d'une turpitude manifeste,
recevra deux fois le double châtement.
Cela est facile pour Dieu ».

Depuis, et jusqu'à aujourd'hui, la filiation est celle du sang et l'adoption est interdite en
terre d'islam.

Jusque là, les femmes n'étaient pas voilées. La scission entre espace privé et espace pu-
blique ne faisait pas l'objet d'un texte de loi. Mais le désir de protéger Zaïna b fit dire à
Gabriel :

« Ô, vous les femmes du prophète !
Vous n'êtes comparables à aucune autre femme.

« Restez dans vos maisons, ne vous montrez pas
dans vos atours comme le faisaient les femmes
au temps de l'ancienne ignorance (*jâhiliya oulâ*) »⁹.

Je vous épargne des détails sur comment Gabriel lui-même venait aider le prophète dans
ses conquêtes, comment il exhortait son prophète à dévaster les tribus juives, comment
il prenait l'apparence d'un mecquois pour confondre les ennemis. Safiya aura le père et
l'époux décapités. Captive, elle viendra gonfler l'ancre du harem. Il en va de même pour
Juwayriya, une autre juive. Safiya sera prise, nous dit notre grande référence en termes
de commentaire du Coran, l'historien de l'islam, sur le sol fraîchement ensanglanté. Le
prophète l'a prise sans attendre le délai de viduité. Dans ces textes, nous trouvons tout ce
qui nous bouleverse aujourd'hui. Les camions emplis de femmes pour être vendues
rappellent les captives au moment de la Fondation. Dans ces guerres, pendant ces
guerres, parce que les guerres, on disposait des femmes. Le sang des morts et des

8 Coran 33:36-37

9 Coran 7:31

blesés se mêlait aux larmes des jeunes filles et des femmes devenues captives. On les vendait, on les prenait, on les offrait comme cadeaux. C'est selon. Les historiens s'empresent de noter : « Elles étaient heureuses dans la demeure prophétique ». La jurisprudence est née pour donner une légitimité à ce rapt de femmes. Muslim dira : « Lorsque la femme devient captive de guerre, son mariage devient illicite ».

Les hagiographes décriront la femme (la captive juive) comme la vierge sans trace, dépourvue de mémoire et affranchie des sillons de son existence antérieure. Comme si son âme était dépourvue d'affect, comme si toute mémoire, visuelle, tactile, sensorielle, cognitive s'évaporait après la rencontre avec Mohammad. Un voile épais tombe sur sa vie. Des pans entiers de son existence demeurent engloutis ou ensevelis dans un présent opératoire qui renie les palimpsestes de la mémoire. Lorsqu'on est attentifs au texte : elles n'ont pas transmis de hadith. Aucun ouvrage ne soulève cette question : Que ressentait-elle lorsque la touchait la main de celui qui ordonna par deux fois la décapitation ?

Les Chroniques des anciens jusqu'aux modernes, de Tabarî (mort à Bagdad en 923. J.C) jusqu'à Sha'râwî (notre contemporain), regorgent des histoires d'épousailles sur le sol arrosé du sang encore frais. Le mari est mort ! Vive le mari ! Les maris assassinés, on plante très vite des tentes pour célébrer les nouvelles épousailles.

La plupart des hadiths seront attribués à Aïsha¹⁰, connue comme l'aimée de l'aimé de Dieu qui jouait encore à la poupée lorsqu'elle devint à 8 ans l'épouse-petite fille. On fera d'elle la Mémoire des musulmans qui récitera pour la postérité : « Vos femmes sont pour vous un champ de labour, allez à votre champ, comme vous le voudrez »¹¹, ou bien « Épousez comme il vous plaira deux, trois ou quatre femmes »¹². Le terme arabe est « *Inkahû* » (Prenez, accouplez-vous... ») ou bien « (Si elles sont indociles, reléguez-

10 Épousée après Sawda.

11 *Coran* 2:223

12 *Coran* 4:3

les dans des chambres à part et battez-les »¹³.

Notre grande référence Tabarî va, dans son grand commentaire du Coran, établir une échelle dans cette taxinomie de la punition : d'abord les réprimandes, ensuite l'abandon (« les reléguer dans leurs chambres ») avant de les frapper si elles persistent dans la désobéissance. À quoi ? À Dieu et à leurs maris, répond-il.

Et au fur et à mesure qu'on avance dans les commentaires, on est frappé par le plaidoyer pour un art « quantitatif de la souffrance » (expression de Michel Foucault). L'homme, dans cette taxinomie du châtiment, adopte ce qu'il considère comme « la plus grande des humiliations », à savoir posséder la femme charnellement dans un mutisme voulu et absolu. Et Tabarî de continuer : « Persister à ne pas lui adresser la parole et la posséder, est très dur pour elle (*wa dhâlika ashaddu 'alayha*). » Ou encore, l'homme la délaisse et refuse de partager sa couche jusqu'à ce qu'elle revienne vers lui, « soumise et fasse ce qu'il désire (*hattâ tarji'a ilâ mâ yuhibb*) », ou encore « jusqu'à ce qu'elle respecte l'impératif divin de se soumettre à vos droits » (il s'agit des droits des époux).

Le respect de l'homme devient un devoir divin et la loi divine se confond avec la loi de l'homme. Trouver une technique pour y ajuster les punitions fera du corps féminin, dans cette « sémiotique de la punition », le personnage principal. Soit il sera châtié, soit abandonné (il s'agit bien entendu du corps érogène) ou pris dans l'avilissement. Ainsi, le corps est pris dans les méandres d'un pouvoir qui s'exalte et se renforce de l'injonction divine. Le système punitif est à placer dans une certaine économie politique qui assujettit le corps féminin et opère sur lui une prise immédiate autant physique que psychique. Si l'on fait un lien avec « On bat un enfant », le verset appris, dès la tendre enfance et véhiculé par toute une culture, peut confronter à un défaut de refoulement de la séquence seconde du fantasme de l'enfant battu et ainsi de son hystérisation le poussant vers un versant mélancolique ou masochiste. Le réel sociologique imprégné par le religieux (qui connaît aujourd'hui une recrudescence inquiétante) crée un court-

circuit entre une séquence, qui est un pur produit de l'analyse, et une réalité matérielle, concrète. Empêchant ainsi une construction fantasmatique. L'homme paraît dans les textes d'exégèse débordé, figure d'un père excité et la femme comme une fille incestueuse qui provoque l'excitation du père. C'est justement dans la sourate *Les femmes* que nous trouvons ce verset : « Nous rejetons dans le feu ceux qui ne croient pas à nos signes. Chaque fois que leur peau sera consumée, nous leur en donnerons une autre afin qu'ils goûtent le châtement »¹⁴.

Et face à l'insoutenable cruauté se dresse le tableau d'une *janna* (le Paradis). Les commentateurs se hâtent de mettre le divin du côté du principe masculin. Leur élocution au sujet du Paradis et ce qui est promis aux hommes dans l'au-delà est, à ce titre, exemplaire. La *janna* s'avère surenchère d'une sensualité, excès de lubricité, levée de tous les interdits. Le sexuel devient une orgie interminable et une jouissance masculine illimitée. Face au cortège interminable des houris, la virilité de l'homme, dépeinte comme absolue, compromet l'idée même du plaisir sexuel, puisque le sexe, dans cet imaginaire, reste constamment congestionné, en perpétuelle érection, sans possibilité de décharge. Suyûtî dépeint une verge qui ne se repose jamais, faisant de l'homme du Paradis le frère d'Ouranos.

C'est ainsi que naît une certaine littérature pornographique (non pas érotique). Des *hadîths* vont être attribués à Aïsha sur « Tout ce que vous avez voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander ». Sexe et religion. Dieu devient celui qui dit à l'homme : « Jouis ». C'est au nom de la jouissance et non pas au nom du renoncement à la pulsion que l'on croit. « Jouis ! » devient un impératif divin.

L'image paradisiaque d'une jouissance masculine à l'infini trouve son répondant dans une langue, d'une richesse sémantique extraordinaire, qui demeure néanmoins prisonnière d'une société encore gérée par une conception archaïque de la vie et de la

14 *Coran* 4:56

société. Le mot vierge '*adhrâ*', à titre d'exemple, ne désigne que la jeune fille. Il ne se dit jamais au masculin, comme si l'homme était soustrait à tout devenir, à toute évolution et à toute historisation. On naît homme, on ne le devient pas. Et comme la société n'a pas vraiment évolué, nous manquons aujourd'hui des termes arabes pour dire : machisme, sexisme, féminisme.

Jusqu'à aujourd'hui, la femme vit sous l'autorité prééminente du chef, fût-il son propre fils. Elle ne se remarie, ne va en pèlerinage, ne voyage qu'avec son accord (en Arabie saoudite, tuer son épouse n'est pas un délit. L'an dernier, le groupe des ulamâ' ont décrété que la femme était un mammifère). Le modèle patriarcal est ainsi consolidé.

En fait, notre histoire aujourd'hui, le statut de la femme, l'adoption, le mariage, le témoignage, l'héritage sont en lien directe avec l'écriture et la transmission de cette Histoire qui fut consigné à partir des textes hagiographiques appliquant à la lettre le texte coranique. Recevant les privilèges que lui donne le Texte, l'historien a fabriqué une Histoire conforme à une politique du pouvoir voire du surpouvoir (si l'on fait nôtre cette expression de Foucault) et à un discours de domination.

Je conclus par ces remarques et questions :

1- L'absence de meurtre dans la religion musulmane (souvenons-nous de la remarque de Freud) mérite d'être travaillée. Car c'est sur la base de la mort et de l'intériorisation de la dimension de l'absence que l'histoire peut devenir « le mythe du langage ». 2- Nous devons réfléchir sur les assises pulsionnelles de la religion musulmane. Ne s'agit-il pas dans le désastre que nous connaissons aujourd'hui d'un retour du clivé ? L'impensable enkysté de par cette politisation de la religion et la sacralisation des premiers textes. 3- Le sacré. « la femme avant de jeuner doit demander l'autorisation à son mari ». Ce dernier gère même sa foi. La grâce se nourrit non seulement de la servitude de la femme (et de la petite fille) sur le plan social, mais aussi et surtout de l'annihilation de toute

capacité de remise en cause, de par la dimension du sacré. 5- À ce moment, si l'envie du pénis, est « toujours l'envie d'un pénis idéalisé »¹⁵, le pénis dans ce contexte requiert-il pas une valeur vitale ou quasi vitale ? Ce pénis idéalisé sera, dans la culture arabo-musulmane, incarné par le fils. Dernière question Qu'est-ce que la femme pour que l'homme fasse appel au ciel, qu'il s'allie aux puissances du ciel afin de la vaincre ou la dompter ? S'agit-il seulement de l'angoisse de castration ou des angoisses plus primitives ?

Lisons ces textes, on voit à quel point des vies ont été escamotées ou obscurcies, comme le disait Michelet, par la mémoire humaine, trop souvent mémoire des riches, des puissants et des hommes. L'islam a instauré un monde hiérarchisé recevant ses lois d'en haut. Le religieux a institué une suréminence masculine qui a fondé le politique sacré. Sacré qui s'oppose à tout travail de pensée. Soucieuse de préserver la prééminence masculine, les textes vont dans le sens non seulement de la femme comme objet d'échange, mais de l'annulation de la structure autrui telle qu'elle est définie par Deleuze. Les textes des hagiographes deviennent le Texte de la pensée politique. Et constitue le terreau conceptuel qui a permis l'exclusion de la femme de tous les dispositifs qui permettent une autonomie ou une émancipation. Si l'on traduit dans notre terminologie d'aujourd'hui, la contestation de Gabriel portait d'abord sur la femme comme être de droit.

Toutes « les œuvres anthropologiques de Freud viennent montrer comment chaque destin individuel est tributaire dans ses enjeux libidinaux des enjeux libidinaux de la masse à laquelle il appartient et comment la place qui lui est assignée en tant qu'élément organique de cet ensemble rend son destin inséparable du destin collectif », écrit Natalie Zaltzman¹⁶.

Le malaise dans la culture d'aujourd'hui est que l'interdit majeur porte sur la

15 M. Torök, *L'écorce et le noyau*, p. 136.

16 N. Zaltzman, *De la guérison psychanalytique*, PUF, 1999, p. 99.

pensée. De cette remarque, découlent un certain nombre de questions :

Le texte mystique parlait du masculin et du féminin de tout un chacun sans faire appel à l'essentialisme. Côté théologique qui gouverne le politique et le juridique, nous constatons qu'au moment où la femme arabe commence à vivre une mutation anthropologique, l'enkysté de l'histoire sort d'une façon criarde pour nous questionner : Comment a-t-on fait, Comment s'est-on débrouillé, pour ne pas voir le pulsionnel sur lequel repose la Fondation islamique ?

Si la domination masculine a toujours été une défense contre les fantasmes et les angoisses que suscite l'inquiétante étrangeté du sexe féminin, l'islam, parce que les sociétés musulmanes n'ont pas connu la laïcité¹⁷, montre au grand jour, Texte et paroles du ciel à l'appui, le refoulé de l'Occident.

Jusqu'à aujourd'hui, dans le Monde arabe, les historiens ont souvent épousé la cause des théologiens. Condamnée au silence, la femme se trouve effacée dès qu'elle tend à se soustraire au formatage culturel. Nous ne connaissons presque pas May Zaïadé¹⁸. Nous parlons de Qâsim Amin¹⁹, mais presque jamais de Huda Sha'rawî²⁰? On attribue l'innovation de la poésie arabe à Shakir as-Sayâb²¹ dans l'oubli de Nâzik al-malâ'ika²².

Notre tâche consiste à exhumer et à transmettre non seulement les paroles des chantres du féminin, mais les noms, les mots, les trajectoires de vie de ces femmes du verbe et de rébellion que les hommes ont réduites au silence et exclues de « la chair de l'histoire » (Merleau-Ponty).

17 Excepté la Tunisie.

18 May Ziadé, poétesse, essayiste et journaliste libanaise, pionnière du féminisme oriental. Née à Nazareth en 1886. Morte en 1941.

19 Qâsim Amin est un penseur égyptien connu comme un des principaux investigateurs du courant féministe arabe. Né à Alexandrie en 1865, mort au Caire en 1908.

20 Hudâ Sha'râoui, née en 1879, morte en 1947 au Caire. Écrivaine et l'une des pionnières du féminisme arabe.

21 Badre Shakîb Sayab, poète et traducteur irakien. L'un des fondateur du vers libre. Né à Bassora en 1926, mort au Koweït en 1964.

22 Nazik Al-Malâika, poétesse irakienne. Elle fut la première à avoir écrit des vers libres en arabe. Née à Bagdad en 1923. Morte au Caire en 2007.

